

**AVIS DE COURSE**  
**La BivouaQ**  
**26 et 27 Avril 2025**  
**Centre Nautique de Lorient**  
**5B**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. INSTRUCTION DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles au CNL
- 2.2 Les IC seront affichées selon les prescription fédérale l'ISAF (Code de Publicité)
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du CNL [www.cnlorient.com](http://www.cnlorient.com)

**3. COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable en ligne sur le site du CNL [www.cnlorient.org](http://www.cnlorient.org)
- 3.2 Pendant qu'il est en course (à partir du premier signal d'attention jusqu'à la fin de la dernière course du jour), sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir des données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles par tous les bateaux. [DP] [NP]

**4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 4.1 La régata est ouverte : - aux doubles et aux équipages dans les catégories suivantes : Osiris, IRC, Mini 6.50, Multi 2000 et JCH
  - 4.1.1 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière ou hauturière de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 4.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 2 et d'une longueur minimum de 5m00, les IRC sont acceptés avec certificat.
  - 4.1.3 IRC SER : - Le certificat IRC SER (Single Event Rating)  
Ce certificat est un produit d'appel disposant d'un tarif d'appel établi en conséquence (20€). Un propriétaire néophyte peut ainsi découvrir la régata en IRC sur la base d'un certificat qui, bien que non optimisé, lui permet de se situer au sein d'une flotte IRC.

4.2 **Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site du centre nautique de Lorient au plus tard le vendredi 25 avril à 17 heures.**

<https://capline.org/fr/cnl/evenement/la-bivouaq>

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

**Chaque skipper s'engage à n'embarquer en course que des personnes possédant une licence FFVoile à jour, sans quoi sa responsabilité pourra être engagée.**

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants

TOUTES CLASSES	Montant
Equipages	35€/bateau

(L'inscription comprend : la place à Port Tudy (île de Groix), le pot du samedi 26 et le pot de remise des prix au Centre Nautique de Lorient)

## 6. PROGRAMME

6.1 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 26	10h30	Toutes
Dimanche 27	10h	Toutes

6.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6.3 La remise des prix aura lieu le dimanche 27 avril à partir de 17h sur la terrasse du bar du CNL.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type : Construit ou Côtier

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 8. CLASSEMENT

- 8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Le Classement se fera en temps compensé pour les bateaux qui y sont soumis

## 9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course

## 10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11. PROTECTION DES DONNÉES

**11.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**11.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 12. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués à chaque catégorie.

